

# Arrêté ministériel n° 2009-557 du 29 octobre 2009 portant fixation du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2010/2011

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	29 octobre 2009
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 6 novembre 2009</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Education

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2009/10-29-2009-557@2009.11.07>

## Notes

[1]

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation ;

### **Article 1er**

Le calendrier des vacances de l'année 2010/2011 est fixé comme suit :

*Rentrée des classes*

Jeudi 9 septembre 2010

*Vacances de la Toussaint*

Du vendredi 22 octobre après la classe au mardi 2 novembre au matin

*Fête Nationale*

Vendredi 19 novembre 2010

*Immaculée Conception*

Mercredi 8 décembre 2010

*Vacances de Noël*

Du vendredi 17 décembre 2010 après la classe au lundi 3 janvier 2011 au matin

*Sainte Dévote*

Jeudi 27 janvier 2011

*Vacances d'hiver*

Du vendredi 18 février 2011 après la classe au lundi 7 mars 2011 au matin

*Vacances de Printemps*

Du vendredi 15 avril 2011 après la classe au mardi 3 mai 2011 au matin

*Grand Prix*

Du mercredi 25 mai 2011 après la classe au lundi 30 mai 2011 au matin

*Ascension*

Jeudi 2 juin 2011

*Lundi de Pentecôte*

Lundi 13 juin 2011

*Fête Dieu*

Jeudi 23 juin 2011

*Vacances d'été*

Du vendredi 1er juillet 2011 après la classe au lundi 12 septembre 2011 au matin

L'activité sport scolaire fait partie intégrante du calendrier scolaire. Pour les élèves concernés, les vacances débutent à la suite de cette activité.

## Notes

### Notes de la rédaction

1. <sup>[p.1]</sup> Pour l'année 2011/2012 : Voir l'arrêté ministériel n° 2009-558 du 29 octobre 2009. - NDLR.

### Liens

1. Journal de Monaco du 6 novembre 2009  
<sup>[p.1]</sup> <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2009/Journal-7937>